

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 24 juin 2021**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 57**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 29/06/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2021  
(accusé de réception du 29/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Prolongation de la convention d'objectifs Ville/Maison de Quartier du Moulin Vert**

—————

**La convention d'objectif signée par la ville de Quimper et la Maison de Quartier du Moulin Vert est arrivée à échéance le 28 février 2021. La démarche de renouvellement de la convention ayant été interrompue en raison des confinements successifs survenus en 2020 et 2021, il est proposé de prolonger la durée de la présente convention jusqu'au 31 décembre 2021, date à laquelle une nouvelle convention sera signée.**

\*\*\*

La convention d'objectifs signée par la ville de Quimper et l'association Maison de Quartier du Moulin Vert est arrivée à échéance en mars 2021. Pour la renouveler, une procédure tripartite avec la CAF du Finistère, la ville de Quimper et La Maison de Quartier du Moulin Vert devait être lancée en mars 2020 avec des temps de rencontres réguliers avec les habitants jusqu'en octobre 2020. En raison des périodes de confinement successives, les rencontres n'ont pas pu avoir lieu conduisant ainsi à décaler la démarche de concertation de plusieurs mois. Afin de permettre à l'association d'organiser la concertation autour de son projet associatif dans les meilleures conditions il convient de prolonger la convention actuelle de 10 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer l'avenant de prolongation à la convention jusqu'au 31 décembre 2021.